

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4149)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
M. Benassaya

ARTICLE UNIQUE

Substituer au mot :

« préserve »

le mot :

« protège »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Albert Camus considérait que « Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse. ».

Notre génération à une mission bien plus importante. Nous devons protéger notre environnement.

Je pense qu'il est bien plus impactant de parler de protection que de préservation. En effet, préserver montre bien qu'il y a la volonté de conserver un bien passé avant qu'il se défasse comme le démontre Albert Camus.

Or, si l'on préserve un bien afin qu'il ne se défasse pas. On ne le protège pas dans le présent ni à posteriori.

Le fait de dire que la République française protège l'environnement ainsi que la diversité biologique montre et a pour objectif une protection étendue de notre patrimoine environnemental.

En effet, la République française ne se chargerait non pas uniquement de préserver un état fini face à une destruction, un délitement de celui-ci mais aurait aussi pour objectif de protéger l'environnement, la diversité biologique à travers ses évolutions.

Ainsi, la République française aurait en fait une responsabilité accrue dans sa mission de préservation de l'environnement.